Amélioration de la collecte des données (ACD)

Mise à jour : juin 2026

FSRA
Financial Services Regulatory Authority of Ontario

Ontario

Amélioration de la collecte des données (ACD)

Vision

L'amélioration de la collecte des données (ACD) est un projet qui a changé la méthode et la nature des données recueillies auprès des caisses

Mission

Une source centralisée de données tirées des déclarations périodiques, offrant une vision approfondie de la santé du secteur

Facteurs clés

- Renforcement de la normalisation des données grâce à la Norme – Données réglementaires et données sur les risques
- Mise en place d'une collecte de données adaptée aux particularités de chaque caisse
- Unification des canaux de transmission des données pour toutes les demandes réglementaires et ponctuelles
- Déploiement de rapports de données granulaires, destinés à offrir une analyse du profil de risque plus fine et plus exhaustive

Synthèse

Postulat

- L'ARSF recueille des données conformément à la LCPCU pour appuyer son approche réglementaire fondée sur des principes et axée sur les résultats, contribuant ainsi à la stabilité et à la robustesse du secteur des caisses
- Cette initiative a facilité la transition du secteur vers un état de maturité plus optimal et permis d'alléger l'intensité réglementaire pour les caisses dont le profil de risque est plus faible

Objectif

- Les données améliorées ont été mobilisées pour renforcer la surveillance des risques et apprécier la santé et la stabilité du secteur
- De meilleures évaluations des risques ont favorisé une répartition plus judicieuse des ressources réglementaires, proportionnée au niveau de risque
- Un contexte supplémentaire a facilité l'évaluation de la suffisance du Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD)
- Cette initiative a contribué à la modernisation et à l'innovation du secteur, en ouvrant la voie à de futurs projets grâce à une capacité et une gouvernance des données renforcées

Avantages opérationnels de l’ADC



Source de données unique

Un point central pour les rapports de la direction et du conseil d’administration des caisses



Prise de décision éclairée par les données

Une infrastructure permettant à la direction et au conseil d’administration des caisses de prendre des décisions éclairées



Élimination du travail manuel

L’automatisation de la gestion des données permettra de réduire le temps consacré à la production de rapports



Confiance dans le secteur

L’amélioration des pratiques de gestion des risques accroît la confiance du marché



Efficacité

Un risque moindre de défaillance des caisses, moins de demandes ponctuelles et un soutien en liquidité plus prompt



Rapports d’analyse comparative

Possibilité de consulter des rapports de données agrégées par groupe de pairs et par région

Avantages analytiques de l'ADC



Résilience

Une meilleure compréhension des profils de risque facilite la gestion des situations de crise



Collaboration

La transparence des bilans contribue à éclairer les ventes, les fusions et les initiatives conjointes entre caisses



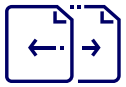
Optimisation

Une gestion optimisée de l'actif et du passif, contribuant à atténuer la volatilité des résultats et à accroître la rentabilité



Approche de surveillance axée sur le risque

Réduction des évaluations de surveillance et des recommandations pour les caisses dont le profil de risque est plus faible



Potentiel de réduction des exigences en capital

Favorise une augmentation des prêts, une réduction des formes de capital coûteuses, et davantage d'investissements dans les technologies



Primes d'assurance-dépôts

Les caisses présentant un profil de risque plus faible peuvent bénéficier d'une réduction de leurs primes d'assurance-dépôts

Stades de l’initiative

2020 – 2021

Le secteur a besoin d’un processus renouvelé et simplifié, d’une source unique de données fiables et d’une efficacité accrue dans leur collecte

Étape du concept

L’initiative d’ACD vise à améliorer :

- l’approche de surveillance axée sur le risque
- la mise à niveau des rapports sectoriels
- l’amélioration de la cohérence et de l’exactitude des évaluations des risques

2022 – 2024

Le Comité consultatif technique a été sollicité afin de donner son avis sur les données au niveau de l’instrument ainsi que sur les données de risque recueillies

Étape du prototype

Le document Norme – Données réglementaires et données sur les risques a été rédigé à partir des renseignements recueillis lors des réunions du Comité consultatif technique.

2025

En mai 2025, l’ARSF a organisé un webinaire pour présenter la démarche progressive d’intégration des caisses pour l’ACD et répondre aux questions concernant le secteur

Déploiement progressif

Juillet 2025 – Début de la phase I de l’intégration (données au niveau de l’instrument/granulaires)
Octobre 2025 – Début de la phase II de l’intégration (données agrégées)

2026 et au-delà

Toutes les caisses ont été intégrées depuis **mars 2026**, œuvrant sans relâche à l’enrichissement et à la fiabilité de leurs données

Horizon analytique

L’ACD facilite :

- le renforcement de l’infrastructure des données pour muscler la capacité des caisses
- la mise à jour des directives et règles réglementaires
- la mise hors service de l’ancien système

Concept de l’ACD

Contexte

À l’ère moderne de la technologie et de la numérisation, les institutions financières sont propulsées par la puissance des données. Des données de qualité supérieure viendront renforcer la solidité et la stabilité du secteur, tout en soutenant sa croissance et sa durabilité à long terme.

L’ARSF et les caisses faisaient face à des difficultés liées aux anciens processus de dépôt des rapports, marqués par des interventions manuelles, la redondance et l’incohérence des données, des limites dans leur mise à contribution pour la gestion des risques, ainsi qu’un processus laborieux de rapprochement des totaux.

Initiative

L’ACD favorisera une confiance accrue du public et servira à rehausser la réputation du secteur, attirant ainsi un plus grand nombre d’entreprises et amplifiant sa visibilité positive.

L’ACD appuiera le secteur des manières suivantes :

- Appuyer l’approche de l’ARSF fondée sur des principes et axée sur les résultats
- Promouvoir une meilleure compréhension de la stabilité du secteur et observer sa maturation
- Favoriser la modernisation actuelle du secteur et contribuer à sa préparation pour les initiatives futures (p. ex. système de paiement en temps réel, système bancaire ouvert)
- Permettre, grâce à l’analyse des données, de générer des rapports enrichis et de mettre à la disposition des directions et des conseils d’administration des caisses des informations plus éclairantes

Prototype de l’ACD

Création de la Norme – Données réglementaires et données sur les risques

La mise en place de la Norme – Données réglementaires et données sur les risques renforce la cohérence et l’efficacité analytique à l’échelle du secteur. La Norme a été conçue avec la souplesse nécessaire pour permettre l’ajout ou la suppression de points de données, de manière à intégrer les changements nécessaires.

L’ARSF a invité de hauts représentants du secteur à contribuer aux discussions sur les points de données liés aux risques, susceptibles d’enrichir l’analyse. L’examen de ces points a porté sur leur nécessité pour l’évaluation des risques, la disponibilité des données et la clarté de leur définition pour le secteur.

Sécurité des données

Un contrôle d’accès fondé sur les rôles sera mis en place afin d’assurer un accès strictement nécessaire aux données.
Les données, qu’elles soient en transit, au repos ou en cours d’utilisation, seront protégées par le chiffrement le plus avancé actuellement reconnu.

Les points de données individuels pouvant révéler des identités seront dissimulés à l’aide de codes alphanumériques uniques, lesquels constitueront des références anonymisées lorsqu’il sera nécessaire de fournir des précisions sur des données plus granulaires.

Déploiement en production de l’ACD

L’ACD a été réorganisée, évoluant d’un démarrage unique vers une **méthode progressive**, afin que les caisses les mieux préparées puissent accéder au système en priorité et transmettre d’abord les données stratégiques. Cette transition s’était opérée sans accroître le coût global.

ÉTÉ 2025

Dans la PHASE 1, les caisses devaient transmettre à l’ARSF des données au niveau de l’instrument (granulaires) ainsi que des données ponctuelles

AUTOMNE 2025

Dans la PHASE 2, les caisses ont pu transmettre à l’ARSF des déclarations réglementaires et des informations financières agrégées.

PRINTEMPS 2026

Approche d’intégration des caisses

Approche

L’ARSF a revu la façon dont elle va lancer le projet d’ACD, à la lumière des commentaires. Afin de faciliter une transition en douceur, la nouvelle approche comptait deux phases.

L’ARSF tient compte de la diversité des caisses, qui présentent des tailles d’actifs et des niveaux de complexité variés.

Phase I

Les caisses ont transmis des données granulaires (au niveau de l’instrument) au moyen du portail pour l’ACD. La phase I introduisait aussi une transition vers des séances individualisées, destinées à mieux prendre en compte les préoccupations liées à l’intégration.

Phase II

L’ARSF s’est appuyé sur les acquis de la phase I et a privilégié la transmission de données agrégées par les caisses. L’intégration à la phase II s’est opérée de façon individualisée, guidée par les commentaires et les réussites de la phase I.

Horizon analytique

Efficacité

- Éliminer le travail manuel et réduire les demandes ponctuelles
- Réduire les interventions en matière de surveillance et le nombre d'exigences pour corriger les problèmes
- Réduire la durée des évaluations de surveillance

Confiance dans le secteur

- Réduire potentiellement les exigences en capital, notamment les mises à jour de la *Règle sur les exigences relatives à la suffisance du capital pour les credit unions et les caisses populaires* de l'ARSF
- Augmenter l'efficacité des activités, comme les ventes d'actifs, les achats ou la collaboration
- Renforcer la confiance du marché dans le secteur grâce à une meilleure transparence des données
- Faciliter la prise de décisions en améliorant la qualité des rapports

Optimisation

- Réduire les primes d'assurance-dépôts pour les caisses dont le profil de risque est plus faible
- Abaisser les exigences en capital pour permettre aux institutions d'accroître leur capacité d'octroi de prêts
- Permettre une gestion de l'actif et du passif plus efficace grâce à de meilleures données
- Préparer les caisses à la modernisation du secteur et à d'autres nouvelles initiatives

Annexe

Protection des données

LAIPVP

L'ARSF pourrait refuser l'accès aux données recueillies que l'on peut qualifier de « renseignements personnels » ou de « renseignements commerciaux de nature délicate » concernant les caisses, en vertu de l'article 21 et du paragraphe 17(1) de la *Loi de 1990 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP).

L'ARSF a réalisé divers tests de sécurité internes et externes sur le portail pour l'ACD et, par conséquent, les données ne seront pas stockées sur le portail lui-même en cas d'atteinte à la sécurité afin d'éviter tout accès non autorisé.

Sécurité des données

L'ARSF s'engage à sécuriser les données de diverses manières, notamment :
Un contrôle d'accès fondé sur les rôles sera mis en place afin d'assurer un accès strictement nécessaire aux données.
Les données, qu'elles soient en transit, au repos ou en cours d'utilisation, seront protégées par le chiffrement le plus avancé actuellement reconnu.